

# doctrina fortitudo pietas

En 1964, beaucoup de prêtres commencent à s'inquiéter d'une certaine remise en cause des dogmes, de la morale, de la prière et de la liturgie de l'Église. Ils cherchent des appuis pour leur fidélité. L'*Opus Sacerdotale* les leur donnera.

Le Chanoine Étienne Catta, professeur à l'université catholique d'Angers et oblat bénédictin de Solesmes, fonde alors l'*Opus Sacerdotale* avec quelques amis prêtres. Ils proclament clairement les données de la foi, en menant le combat quotidien avec courage et en se nourrissant de la prière. Ils donnent à l'*Opus Sacerdotale* cette devise qui contient la spiritualité de l'Association :

*Doctrina ♦ Fortitudo ♦ Pietas*

Les membres de cette association pour le soutien du sacerdoce catholique, sont des prêtres diocésains, des religieux, et enfin des fidèles laïcs qui cherchent un soutien moral et spirituel.

L'*Opus Sacerdotale* a son siège spirituel à l'abbaye Notre-Dame de Fontgombault (diocèse de Bourges) où il a pris naissance en 1964 et où est enterré son fondateur au cimetière monastique. L'Association y tient chaque année au mois d'août une retraite prêchée.

## Renseignements pratiques :

❖ **Prieur :**

Monsieur l'Abbé François SCRIVE  
Presbytère  
13 rue Faubert  
95270 BELLOY-EN-FRANCE

Tél. : 01 30 35 70 31

Adresse électronique :  
francois.scrive@wanadoo.fr

❖ **Assistant :**

Monsieur le Chanoine Gérard TRAUCHESSEC ICRSP  
Gothardstraße 24  
CH - 4054 BÂLE

Tél. : 00 41 (0)61 731 46 14

Adresse électronique :  
g.trauchessec@gmail.com

❖ **Secrétaire :**

Monsieur l'Abbé Vincent RICHARD  
22 rue Saint-Bernard  
21121 FONTAINE-LÈS-DIJON

Tél. : 03 80 55 28 08

Port. : 06 42 26 01 57

♦♦♦

L'intitulé du compte postal de l'*Opus Sacerdotale* est « Association pour le soutien du sacerdoce catholique », 3 601 33 H NANTES.

A ce compte doivent être adressés les dons et les cotisations.

Ces dernières servent à l'édition et à l'envoi du bulletin de l'Association. Une cotisation annuelle de chacun (20 €) serait bienvenue pour développer notre œuvre.



# opus sacerdotale

L'*Opus Sacerdotale*  
— ou Œuvre sacerdotale —  
placée sous le patronage de  
**MARIE, MÈRE DE L'ÉGLISE**  
est une association cléricale de fidèles  
selon la norme du can. 302  
du Code de Droit Canonique.  
Il admet néanmoins parmi ses membres  
des coopérateurs laïcs.



## L'Église encourage les associations sacerdotales :

❖ Les associations sacerdotales sont dignes d'estime et de vifs encouragements : grâce à leurs statuts contrôlés par l'autorité ecclésiastique compétente, elles proposent une règle de vie adaptée et dûment approuvée, et un soutien fraternel qui aide les prêtres à se sanctifier dans l'exercice du ministère.

(Conclie Vatican II, décret *Presbyterorum ordinis* sur le ministère et la vie des prêtres, § 8)

\*

❖ Dans tous les aspects de l'existence sacerdotale, on trouve les « liens particuliers de charité apostolique, de ministère et de fraternité », qui sont le fondement de l'aide réciproque entre prêtres. Il est souhaitable que croisse et se développe la coopération de tous les prêtres dans le soin de leur vie spirituelle et humaine, ainsi que de leur service ministériel. L'aide qui doit être fournie aux prêtres dans ce domaine peut trouver un appui solide dans les diverses associations sacerdotales. Il s'agit d'associations qui « ayant des statuts approuvés par l'autorité compétente, au moyen d'un programme de vie approprié et reconnu comme il convient, ainsi que par l'aide fraternelle, stimulent leur sainteté dans l'exercice du ministère et contribuent à l'union des clercs entre eux et avec leur évêque propre » (Can. 278, § 2).

(Congrégation pour le Clergé, Directoire pour le ministère et la vie des prêtres, du 11 février 2013, § 106)

\*

## L'Opus Sacerdotale se compose de trois branches :

♦ celle des prêtres du **Chemin de Perfection** dont les membres sont liés entre eux par l'engagement sacré de tendre à la perfection sacerdotale par la pratique des conseils évangéliques ;



♦ celle des prêtres des **Amitiés sacerdotales** dont les membres sont agréés fraternellement à l'*Opus Sacerdotale*, mais n'y sont liés par aucune obligation que celle de mettre en œuvre l'esprit et la lettre des statuts ;



♦ celle des **coopérateurs laïcs**, hommes et femmes, qui non seulement adhèrent aux fins de l'Association, mais y apportent leur concours selon leur état et leur vocation particulière.



**Ô mère de l'Église,**  
nous, prêtres,  
nous voulons être des pasteurs  
qui ne passent pas pour eux-mêmes,  
mais qui se donnent à Dieu  
pour leurs frères,  
trouvant en cela leur bonheur.  
guidés par vous,  
nous voulons être des apôtres  
de la miséricorde divine,  
heureux de célébrer chaque jour  
le saint-sacrifice de l'autel  
et d'offrir à tous ceux  
qui nous le demandent  
le sacrement de la réconciliation,  
afin que chaque homme voie  
le salut du Seigneur,  
qui a le nom et le visage de Jésus,  
réfléchi dans nos cœurs,  
pour toujours unis au vôtre.  
ainsi soit-il !

(extraits de l'acte de consécration des prêtres au Cœur immaculé de Marie prononcé par le pape Benoît XVI à Fátima, le 12 mai de l'année sacerdotale 2010)